



MAIRIE DE TOURNES



COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 10 FEVRIER 2017 à 20 H 30

Présents : ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, D'INNOCENTE Corinne, DEMANTIN Emilie, FAY Thibault, HAPLIK Aline, JOIGNAUX Monique, LASSAUX Jean-Loup, LESIEUR Jean-Pierre, PRZYBYLSKI Johann, WEBER Gwénaël.

Absents ayant donné procuration :

ANGARD Gil ayant donné pouvoir à ANSELMO Pascale.
JOSEPH Adeline ayant donné pouvoir à JOIGNAUX Monique.

Secrétaire de séance : Corinne D'INNOCENTE.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que 13 conseillers sur 15 sont présents, soit la majorité des membres en exercice, et que, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier ne figurant pas à l'ordre du jour adressé aux conseillers, appelle une délibération et demande qu'il soit porté à l'ordre du jour :

- Participation financière de la commune à la facture de gaz du Pôle scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Corinne D'INNOCENTE est élue secrétaire de séance au scrutin ordinaire à mains levées.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2017

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

3 - Délégation au Maire pour solliciter des subventions

Délibération n° 07/2017

Délégation au maire pour solliciter des subventions

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la Loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération N° 39/2016 du 7 octobre 2016 portant délégations du conseil municipal au Maire,

VU le courrier de Monsieur le Préfet en date du 16 janvier 2017,

CONSIDERANT que l'évolution législative permet de compléter les délégations consenties au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT qu'une bonne administration de la collectivité communale commande à ce que le Maire exerce, sur délégation du Conseil Municipal, tout ou partie des compétences énumérées à l'article L2122-22 précité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter, pour la durée du mandat, les compétences déléguées par le Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT comme suit :

10°) De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de toute forme de subvention, quel qu'en soit le montant.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 13

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Porte de l'Eglise : acceptation de devis et demande de subvention

Monsieur Jean-Pierre LESIEUR, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la porte extérieure de l'Eglise Saint-Martin. Un devis a été établi par l'entreprise LEGRAND pour un montant de 5 470 € HT.

En outre, l'Eglise étant inscrit au patrimoine historique, cet investissement est éligible aux subventions de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans la limite de 40% maximum du coût des travaux, sous réserve de l'acceptation du dossier et des crédits disponibles.

Il indique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles a demandé que le devis

soit complété par le coût de mise en peinture de la porte. Un nouveau devis a été sollicité auprès de l'entreprise, lequel n'est pas encore parvenu en mairie.

Constatant que le Conseil municipal ne peut pas délibérer sur le montant du nouveau devis, Monsieur Jean-Pierre LESIEUR propose de reporter ce dossier au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire décide de reporter cette question à une prochaine séance du Conseil Municipal.

5 - Retenue de garantie non remboursée

Délibération n° 08/2017

Retenue de garantie non remboursée

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les relances du Maître d'œuvre, restées sans réponse, auprès de l'entreprise Debry pour le lot N°2 du Marché de 2012 pour l'aménagement du Chemin de la Croix de Warcq,

VU la notification de refus de signature de l'entreprise signée par le Cabinet Angle et Mont le 15 décembre 2016, et par Monsieur le Maire le 3 janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que la retenue de garantie ne soit pas remboursée à l'entreprise DEBRY,

ET DECIDE de solliciter le versement de la somme de 627,24 euros au bénéfice de la Commune de TOURNES.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 15

Votants : 13

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Numérotation des maisons, rue de la Gare, à partir du numéro 51

Délibération n° 09/2017

Numérotation des maisons, rue de la Gare, à partir du numéro 51

VU l'article L.2213-28 du CGCT,

VU les courriers de réclamation reçues en mairie,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter le travail de la poste et des autres services publics ou commerciaux ainsi que l'accès des secours d'urgence,

CONSIDERANT qu'il convient, pour améliorer leur repérage, de mieux identifier les adresses des maisons situées à hauteur du numéro 51 de la rue de la gare et de procéder à une modification de leur numérotation,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de revoir la numérotation des maisons situées à hauteur du numéro 51 de la rue de la gare.

VALIDE le projet de numérotation.

DECIDE d'engager cette numérotation.

DECIDE de mettre à la charge de la commune l'achat des nouvelles plaques.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de la présente délibération.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 15

Votants : 13

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Propositions de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

Délibération n° 10/2017

Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4.

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650.

VU les délibérations N°47/2016 en date du 7 octobre 2016 et N°65/2016 du 18 novembre 2016 proposant les commissaires de la commission communale des impôts directs.

CONSIDERANT qu'il convient de compléter la liste des personnes proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer la liste suivante de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants :

Commissaires titulaires :

MM Jean-Pierre LESIEUR, Philippe CLAUSSE, Gwénaél WEBER, Johann PRZYBYLSKI, Jean-Loup LASSAUX, Gil ANGARD, Mmes Pascale ANSELMO,

Isabelle BERTRAND, Emilie DEMANTIN, Aline HAPLIK, Monique JOIGNAUX, M. Jean-Jacques HUBERT (extérieur à la commune).

Commissaires suppléants :

M. Guy HENRIET, Mmes Valérie BOILEAU (extérieure à la commune), Annie FAY, MM Jean-Pierre VELPRY, Pierre BROUTIN, Dominique THIEBAUX, Jean-Pierre BOREL, Roger RICHARD, Jean VALLIET, Jean WARIN, Mmes Martine TOTET-PIERROT, Anne Charlotte TISSERAND.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 13

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Adhésion au label "Villes et Villages Fleuris"

Délibération n°11/2017

Adhésion au Label "Villes et Villages Fleuris"

CONSIDERANT l'intérêt du Label "Villes et Villages Fleuris" pour la commune de Tournes,

CONSIDERANT que, pour adhérer à ce label, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), association loi 1901, demande une cotisation obligatoire pour l'année 2017 d'un montant de 200 euros,

ENTENDU le rapport de Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies, et sur proposition de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion au Label "Villes et Villages Fleuris" du Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention d'adhésion 2017 pour une cotisation obligatoire d'un montant de 200 euros.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 13

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Participation financière de la commune à la facture de gaz du Pôle scolaire

Délibération n°12/2017

Participation financière de la commune à la facture de gaz du Pôle Scolaire

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à payer au Pôle Scolaire la somme de 7 100,41 euros en règlement de la part de la consommation de gaz de la salle des fêtes au titre des 40 % du montant total réglé en 2015 par le Pôle Scolaire de Tournes pour la somme de 17 751,02 €. (En référence à la délibération du Conseil syndical N°3.2016).

DECIDE

- d'inscrire la somme de 7 100,41 euros au budget 2017, étant entendu qu'il s'agit du solde de tout compte réglé au pôle scolaire pour la participation financière de gaz.

- et d'inscrire la part de la consommation de gaz de la salle des fêtes à hauteur de 40 % du montant des factures de gaz réglées par le pôle scolaire dès 2016 à chaque budget primitif à venir de la Commune de Tournes.

Vote ordinaire à mains levées

Présents : 13

Votants : 15

Abstentions :

Pour : 15

Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

10 - Echanges sur la préparation du budget 2017

Monsieur Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, présente et commente un rapport sur l'analyse financière de la commune de Tournes. Ce rapport, adressé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, comporte une analyse rétrospective sur les 10 dernières années et une étude prospective pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en 2020. Il indique que ce document vise à éclairer le Conseil sur la situation de la commune et sur les orientations budgétaires à mettre en œuvre pour le budget 2017 et les budgets suivants.

Il souligne l'excellente situation financière de la commune, qui permet d'envisager un programme d'investissements pluriannuel sans alourdir la pression fiscale.

11 - Présentation des résultats de l'enquête auprès de la population

Monsieur Philippe CLAUSSE rend compte des résultats de l'enquête lancée auprès de la population en octobre 2016, à la suite de l'élection du nouveau Conseil municipal.. Monsieur le Maire et ses adjoints se sont attachés à apporter des réponses concrètes pour chaque point soulevé. Les résultats de l'enquête et les réponses de la commune sont consignés dans un rapport qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Il souligne le nombre élevé de réponses et la qualité des observations et des propositions qu'elles contiennent et qui devront être prises en compte dans la préparation du budget 2017.

Une synthèse de ce rapport sera publiée dans le prochain magazine "Tournes info" de février. Le rapport définitif sera publié sur le site internet de la commune.

12 – Débat avec le public

A l'issue de l'ordre du jour du Conseil, Monsieur le Maire donne la parole au public présent.

Stationnement sur les trottoirs

Ce sujet, déjà évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal, est de nouveau abordé. Monsieur le Maire rend compte des dispositions qu'il a déjà prises, notamment l'apposition d'avertissements écrits sur les pare-brise des véhicules gênants.

Bretelles de raccordement à la route nationale 43

Interrogé sur les suites de ce dossier, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au Président du Conseil Départemental par lequel il fait part de l'avis défavorable du Conseil municipal.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre LESIEUR, lequel indique qu'un responsable administratif du Conseil Départemental aurait laissé entendre que l'Assemblée Départementale, au vu de l'avis défavorable rendu par la commune, abandonnerait le projet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il demandera une rencontre avec les conseillers départementaux du canton pour faire valider cette information.

Déjections canines et divagation de chiens

Une habitante s'insurge contre les déjections canines qui polluent certaines rues. Monsieur le Maire assure que le Conseil est sensible à ce problème et regrette l'incivilité de certains propriétaires. Il signale que récemment, il a dû intervenir auprès de propriétaires dont des chiens réputés dangereux divaguaient dans le village. Un rappel à la réglementation a été adressé à ces propriétaires.

Réunions diverses

Information est donnée de la tenue de différentes réunions.

- **ASTRM** : le principe de réunions régulières entre les dirigeants du club et les représentants des cinq communes concernées a été retenu afin de conduire des projets concertés entre le club et les municipalités. Deux rencontres se sont déjà tenues.
- **Cabinet médical** : une nouvelle rencontre est prévue le 2 mars avec les praticiens, l'Agence de Santé Régionale (ARS), Ardenne Métropole et la mairie.
- **Jeunesse** : la mairie organise une rencontre avec les jeunes de la commune, le 17 février. Une invitation individuelle a été adressée à tous les jeunes du village.

La séance est levée à 22h37.

Fait en Mairie de Tournes
Le 10 février 2017

Le Maire
Gérard CARBONNEAUX